



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060324

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/04/2026 15H05 C:000008 I:39179
V/REF : 1055476
V/Email reçu le Mardi 07/04/2026 à 15H05

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1763
IMMEUBLE : MAIRIE - POSTE
RUE ST CLAIR / ANCIENNE POSTE/
ROUTE DE LYON
01430 MAILLAT

Feillens, le 19 Juin 2026

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 271 RUE SAINT CLAIR - MAILLAT - CLE A RECUPERER A L'AGENCE D'OYONNAX -
LOGT 1011 -ETG 1 MR CODINA 0663734331

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLEGE DE LA PORTE COULISSANTE DU PLACARD DU SEJOUR
- LE REMPLACEMENT DE BUTOIR EN CAOUTCHOUC DE LA CUISINE , DU SEJOUR DE
LA SALLE DE BAIN DES WC ET DE LA CHAMBRE
REMPLACEMENT D'UNE MANIVELLE DANS LA CHAMBRE
REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA BOITE AU LETTRE
MS00023 -MS00001 -MS00020 X5 -MS00068 - MS00083

Donneur d'ordre : Mme S Minet

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 6 MAI 2026 A 15H00
RÉGLAGE PLACARD COULISSANT SÉJOUR
POSE DE 5 BUTOIRS DANS TOUTES LES PIECES
CHANGEMENT SERRURE BOÎTE AUX LETTRES
REMPLACEMENT MANIVELLE VR SÉJOUR (VU AVEC MR CODINA)
PREVOIR UNE MANIVELLE POUR LE VOLET DE LA CHAMBRE (AUTRE MODELE NON EN STOCK)
LE 18 JUIN 2026 A 15H30
REMPLACEMENT DE LA MANIVELLE DU VOLET ROULANT
TEST DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : RT D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 26/05/26 A 17H33 SARAH.MINET@SEMCODA.COM

MERCI DE NOUS FAIRE UN RETOUR LORSQUE LES CLEFS SERONT DISPONIBLES DANS VOS LOCAUX



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060324

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	93,06	93,06
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	2	51,70	51,70
5,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	2	51,70	258,50
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	46,53	46,53
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	2	51,70	51,70
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	4	51,70	51,70
TOTAL H.T.				553,19
T.V.A. a 10,00%				55,31
TOTAL T.T.C.En EURO				608,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1055476 du 12/03/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

271 RUE SAINT CLAIR

01430 MAILLAT

Référence de la Demande

MUTFOEPP Mutations Fourn.embelismt Partie privat. 4

01763-00001-00001-00011 H / Type 2 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-FOE-61513100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 27/03/2026

Observations

MUT : TRAORE / LV MEN DU 28/02/2026

CLE A RECUPERER A L'AGENCE D'OYONNAX

Contacter M.CODINA Jonathan 06.63.73.43.31

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00023 R��glage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et r��glage, graissage des pi��ces enmouvement, y compris toutes suj��tions Placard S��jour	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00001 Forfait d��placement	1,00	93,06	93,06	9,31	102,37
MS00020 Butoir caoutchouc �� fixation invisible y compris toutes suj��tions cuisine, s��jour, SbD, WC, Chambre	5,00	51,70	258,50	25,85	284,35
MS00068 Remplacement d' une manivelle, y compris toutes suj��tions Chbre	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00083 Serrure BL + 2 cl��s Changement cylindre BAL	1,00	46,53	46,53	4,65	51,18
Total H.T.					501,49
Total TVA					50,15
Total TTC					551,64

SEMCODA rappelle    l'Entreprise, titulaire du pr  sent bon, qu'elle doit veiller au respect des r  gles de s  curit   fix  es par le code du travail

Facture libell  e au nom de **SEMCODA**

et    adresser en 1 exemplaire    **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**

EDN6



Bon de Commande

N° : 1055476 du 12/03/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par MINET SARAH le 12/03/2026

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **271 RUE SAINT CLAIR 01430 MAILLAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **07/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1055476